ART. 8 N° 1030

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

	MODERNIS	SATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 37	785)
Commission			
Gouvernement			
Adopté		•	
		AMENDEMENT	N º 1030
		présenté par	
		M. Denaja	
		ARTICLE 8	
À l'alinéa 9, subs	stituer au mot :		
« déploie »			
le mot :			
« exerce ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Amendement rédactionnel.